

Procès-verbal du conseil d'administration
du 30 novembre 2017
Séance n°2



académie
Besançon

éducation
nationale



Président : Stéphane Pini, Principal

Secrétaire de séance : Myriam Grenier, représentante des personnels enseignant et d'éducation

Présents avec droit de vote : 19

Excusés : 4

Monsieur le Principal constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h20. Il informe qu'en plus des 19 présents avec droit de vote sont présentes trois personnes sans droit de vote : un élève suppléant, le représentant de la communauté de communes et l'agent-comptable.

1. Adoption du PV de la séance du 7 novembre 2017

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la précédente séance est **adopté**.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le principal rappelle que le secrétariat des conseils d'administration est assuré de manière tournante, entre la direction, les parents et les professeurs. Mme Grenier, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Grenier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'**unanimité**.

3. Adoption de l'ordre du jour :

➤ Communications

➤ Domaine financier

- ♦ remise gracieuse
- ♦ budget 2018

➤ Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**.

➤ COMMUNICATIONS

• Sécurité et prévention

Le lundi 11 décembre, à 10h15, aura lieu un exercice académique de confinement. A cette heure-là, la cellule de crise du Rectorat enverra un SMS d'alerte à l'ensemble des établissements scolaires de l'académie.

Par ailleurs, monsieur le principal informe le conseil d'administration que chaque classe en mars et en avril bénéficiera d'une intervention de 2 heures de la gendarmerie (brigade de protection juvénile d'Etupes) sur les problématiques suivantes : tabac, alcool, drogues, réseaux sociaux, conduites à risque.

• Nouvelles conditions d'obtentions du Diplôme national du Brevet

Un arrêté du 27 novembre 2017 publié au journal officiel du mercredi 29 novembre prévoit les nouvelles modalités du DNB 2018. Voici les principales modifications :

4 épreuves écrites :

- Français sur 100 points
- Mathématiques sur 100 points
- Histoire-géographie – EMC sur 50 points
- Physique-chimie, SVT et technologie sur 50 points (2 épreuves sur les trois)

Une épreuve orale sur 100 points qui porte sur l'Histoire des arts ou sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 (parcours Avenir, citoyen, éducatif de santé ou d'éducation artistique et culturelle).

Les épreuves ponctuelles terminales sont portées à 400 points contre 300 en 2017. L'évaluation du socle est également sur 400 points (de 10 à 50 points pour chacun des 8 domaines). Les enseignements de complément sont remplacés par des enseignements facultatifs.

L'obtention du DNB est réalisé selon le barème suivant : admis (400 points), mention Assez bien (plus de 480 points), mention Bien (plus de 560 points), mention Très bien (plus de 640 points). Les dates de l'examen ne sont pas encore connues à ce jour.

- **Dispositif Devoirs faits**

Lors du dernier conseil d'administration, la question avait été posée quant à la participation des enseignants au dispositif Devoirs faits. Monsieur le Recteur a informé les collègues que le ministère a inscrit au budget 2018 des moyens très importants afin de pouvoir rémunérer en heures supplémentaires (HSE) les enseignants volontaires. Cette enveloppe pourra être utilisée pour les heures effectuées depuis le début du dispositif en novembre. Pour rappel, le Rectorat a attribué un quart de poste d'AED supplémentaire à notre établissement jusqu'à la fin d'année scolaire pour ce dispositif.

➤ **DOMAINE FINANCIER**

- **Remise gracieuse**

Madame la gestionnaire explique que la commission de surendettement des particuliers du Doubs a informé l'établissement qu'une créance d'un montant de 57 € n'était pas recouvrable et demande à l'effacer. Cette somme sera donc prise en charge sur les réserves du SRH de l'établissement.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La remise gracieuse d'un montant de 57 € est adoptée **à l'unanimité**.

- **Budget prévisionnel 2018**

Monsieur le principal rappelle les principales règles qui régissent le budget :

1. Unité (1 seul document budgétaire pour l'EPL)
2. Universalité (toutes les recettes et les dépenses doivent entrer en ligne de compte)
3. Annualité (1 seul budget par année civile)
4. Sincérité (sous-estimer ou surestimer les charges ou les recettes)
5. Équilibre des dépenses et des recettes prévues
6. Modifications possibles en cours d'année (DBM)

Il précise également que le budget prévisionnel reflète la politique de l'établissement, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans porter atteinte à la qualité du service public (gestion stricte des stocks, renégociation des contrats, ...)
- Lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes (consommables, restauration scolaire, économies d'énergie,...)

De ce fait, les économies réalisées sont réinjectées prioritairement avec les objectifs suivants :

- Poursuite de l'investissement et du fonctionnement pédagogiques, au même niveau que 2017 : 12 000 euros en 2017 et 2018, contre 8 000 euros en 2016 et 7 500 euros en 2015.
- Poursuite de l'effort réalisé à destination de l'ouverture culturelle (sorties, voyages, intervenants, clubs, accompagnement éducatif)
- Poursuite des investissements pour la vie des élèves, notamment avec le foyer et la démarche SCP
- En lien avec le département du Doubs, poursuite de l'investissement numérique à destination des élèves
- Mise en place du nouveau projet d'établissement qui sera voté en février 2018

Par ailleurs, en accord avec la gestionnaire et l'agent-comptable, une simplification dans la présentation du budget a été réalisée pour le service Administration et Logistique (ALO), visant à réduire le nombre de lignes et d'en rendre la lecture comptable plus facile. De ce fait, la présentation du service ALO 2018 en comparaison avec 2017 est différente.

Monsieur l'agent comptable et madame la gestionnaire présentent les codes d'activité puis le budget prévisionnel de chaque service. Le rapport du chef d'établissement et de l'adjointe-gestionnaire, annexé à ce compte-rendu, est présenté.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le budget prévisionnel 2018 de l'établissement est **adopté à l'unanimité**.

Les codes d'activités pour l'année 2018 sont adoptés à **l'unanimité**.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le principal remercie les administrateurs et lève la séance à 18h20. La date du prochain conseil d'administration n'est pas encore connue.

Le président du
conseil d'administration



La secrétaire de séance

